



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

COLLECTE DE DÉCHETS

De Peinture

Artisans: Participez à nos collectes de déchets de peinture en devenant **ARTISAN PROPRE 2024** pour valoriser votre action et éviter des sanctions conséquentes en étant en règle avec vos obligations légales !

COLLECTE
DE DÉCHETS
DE **PEINTURE**
2024

**ARTISAN
PROPRE
J'AGIS!**

Vos obligations évoluent

Vous utilisez des peintures et solvants ? Vos obligations réglementaires en matière de gestion des déchets évoluent :

Depuis le 1er juillet 2021,

4 mentions obligatoires doivent figurer sur vos devis.

- L'estimation de la quantité totale des déchets générés par votre intervention
- Les modalités de gestion et d'enlèvement des déchets générés
- Le ou les points de collecte où vous prévoyez de déposer les déchets
- Une estimation des coûts

Depuis le 1er juillet 2022,

Votre inscription sur la plateforme numérique Track Déchets* est obligatoire. Avec cet outil, les pouvoirs publics contrôlent plus simplement et plus systématiquement la bonne gestion des déchets par les professionnels.

Lors des contrôles des autorités, et en cas de non-respect de vos obligations de traçabilité, vous encourez des sanctions conséquentes : jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

ATTENTION : les bornes de collectes mises à disposition gratuitement dans les enseignes de bricolage et les points de vente de peinture ne permettent pas de répondre à cette obligation de traçabilité.

* Plateforme développée par le ministère de la transition écologique visant à dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux

Les avantages de la collecte

- Proximité, simplicité et convivialité
- Tarifs de prise en charge et d'élimination réduits
- Conformité réglementaire assurée
- Kit de communication et logo « artisan propre 2024 » fournis

Bonnes Pratiques

- En optant pour des conditionnements plus grands et réutilisables, et en optimisant vos procédés d'application, vous pourrez réduire la quantité de vos déchets
- Triez vos déchets
- Stockez-les dans un endroit approprié
- Faites-les collecter par un prestataire agréé
- Répondez à vos obligations de traçabilité en vous inscrivant sur Track Déchets.

COLLECTE
DE DÉCHETS
DE PEINTURE
2024

ARTISAN
PROPRE
J'AGIS!

Tarifs d'élimination au kilo

Pâteux , matériels et emballages souillés = 0,72 € kg

Solvant = 0,44 € kg

DDQD (Déchets Dangereux en Quantité Dispersée)= 3,31 € kg

Aérosols = 2,23 € kg

Les dates de collecte

Date	Lieu	Fournisseurs
16/02/2024	Aix-en-Provence	Tollens 53-55, avenue de l'Europe 13090 Aix-en-Provence 04 42 90 09 49
15/03/2024	Marseille	CAPEB 13 Château de Bertrandon 257 Chemin de Gibbes 13014
12/04/2024	Aubagne	Zolpan, 995 Chem. de la Vallée, 13400 Aubagne
14/06/2024	Arles	CFA du Bâtiment ARLES, 6 Chem. de Séverin, 13200 Arles
13/12/2024	Marseille	Tollens 12-14 Boulevard Pont de Vivaux 13010 Marseille 04 91 79 22 04

Les collectes se font entre 8h et 11h les jours indiqués.

NOS PARTENAIRES



Nos partenaires vous aident à éliminer vos déchets dangereux :
BTP CFA ARLES, CAPEB 13, CHIMIREC, TOLLENS & ZOLPAN.
Opération sans besoin d'être client chez le fournisseur relais.



COLLECTE
DE DÉCHETS
DE PEINTURE
2024

**ARTISAN
PROPRE !
J'AGIS !**

Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez-nous !



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Agence CMAR
Marseille-Pèbre**

5, boulevard Pèbre 13008
Marseille

04 91 32 24 62

www.cmar-paca.fr



**CAPEB
des Bouches-du-Rhône**

CAPEB 13
Château de Bertrandon
257 Chemin de Gibbes
13014

04 91 32 33 33

www.capeb13.fr